

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 68 (1929)
Heft: 10

Artikel: Lettre de la mi-mars
Autor: Perret, David
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-222454>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAISANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie **PACHE-VARIDEL & BRON**, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

L'Agence de publicité **Gust. AMACKER**
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



LETTERE DE LA MI-MARS

AUJOURD'HUI, la neige recouvre encore de ses molles blancheurs, la campagne vaudoise où je désire entraîner le lecteur à ma suite.

C'est une pente douce, précédant les Préalpes ; on y monte de la grande route de Vevey à Moudon, puis Berne. C'est dans ces parages, élevés au-dessus de la vallée que passait la voie romaine, car la vallée de la Broye tout entière était un vaste marécage.

Par ci, par là, cachés par des broussailles ou des haies, on voit d'étranges tas de pierres, ayant un vague aspect de construction à moitié effondrée.

Personne n'en explique l'origine, ni l'usage et si l'on se laisse aller à contempler un instant cette manière de vestige, l'œil ne tarde pas à s'en détacher, attiré par le charme du panorama.

En effet, la rivière s'en va vers le Nord, elle coule d'un air bonhomique, voilée par les arbres, aujourd'hui dénudés qui la bordent à droite et à gauche ; à peine semble-t-elle s'apercevoir qu'elle prête sa force pour actionner un moulin, puis un autre, avec sa scierie.

Le Jorat la domine de sa croupe robuste et de ses forêts, protégeant de ses ondulations, son cours paresseux.

Le Sud est plus riant ; au loin, par delà les villages et les cultures endormies d'où s'échappent les tourelles de la Dausaz et du château d'Oron, la Tour de Gourze profile ses flancs gracieux et sa grosse tour massive ; puis la chaîne des Alpes savoyardes baignant dans une brume qui laisse deviner le lac.

Revenons à un de ces tas de pierraille situé au bord du ravin où coule le Maillon, au territoire de Pont, canton de Fribourg, à un demi-kilomètre de la frontière vaudoise et à 2 kilomètres d'Oron-la-Ville, où enfants, nous allions jouer et où nous avions mis à jour quelques dalles qui n'étaient autres que les marches d'un escalier s'enfonçant dans la terre. De là à y voir l'entrée d'un souterrain qui devait relier le château d'Illens à celui d'Oron, il n'y avait plus que jeu d'imagination d'enfants, nourris des légendes d'Isabelle de Montolieu ; car ces ruines étaient celles du château d'Illens, abandonné depuis l'achat de la baronnie d'Oron par LL. EE. de Berne au XVI^e siècle, lorsque tous les titres de reconnaissances féodales furent déposés dans les archives du château d'Oron, les fiefs de la seigneurie d'Illens faisant partie de la dite baronnie.

Il faut remonter jusqu'au XII^e siècle pour retrouver les puissants seigneurs d'Illens. On les voit jouer un rôle important dans notre histoire : ils sont les bienfaiteurs de l'Abbaye de Haut-Crêt et autres maisons de ce genre, ils sont baillis épiscopaux, deux seigneurs d'Illens se trouvent au nombre des assistants de Gérard d'Estavayer, le Perfidie.

Jusqu'à la première moitié du XVI^e siècle, les nobles d'Illens dont les possessions sont enclavées dans celles de Rue, jouissaient de certains droits dans la seigneurie d'Oron. Nous les voyons en échange avec l'Abbaye de St-Maurice : en 1317, Louis de Savoie étant suzerain de Pierre d'Illens, céda à l'Abbaye de St-Maurice la dime que le seigneur Pierre d'Illens avait dans la dîmerie d'Oron-la-Ville, depuis le château d'Oron-le-Châtel, jusqu'au fleuve dit Grenet et jusqu'à la

rive des Esserts », contre d'autres droits rière Vuadens.

Une carte manuscrite du baillage d'Oron, levée vers le milieu du XVII^e siècle, figure le château d'Illens par une tour carrée en ruines avec la mention : vieilles murailles du château d'Illens.

Après la vente de la seigneurie, la famille d'Illens vint habiter Lausanne où elle acquit la bourgeoisie en 1544 et s'y distingua dans la magistrature.

La famille tomba en quenouille ; les dernières demoiselles d'Illens tenaient un magasin de modes, rue de Bourg à Lausanne, il y a environ 25 ans. La dernière survivante du nom Georgine d'Illens est morte à Lausanne en 1880.

En 1664, l'Etat de Fribourg inféoda à S.-P. Bergier de Lausanne, la seigneurie à omnimode juridiction de Pont ; son petit-fils la vendit en 1741 à Tobie Gottrau de Fribourg, seigneur de Pensier, en se réservant, pour lui et ses descendants, le droit de se titrer d'Illens, ce qui eut lieu jusqu'en 1798.

Aujourd'hui, en examinant attentivement les lieux, on reconnaît l'emplacement du château aux vestiges du double fossé qui l'environnait, encore parfaitement visibles.

Mme David Perret.



BAMBOULES

Ao guelatâ.

LA maison de coumouna de B. a on grand guelatâ que ne sai quasû à rein, et coumeint lè z'autro iadzo on lo cotavê pas, tsacon l'ai allavê peindre la buia quand ne fasâi pas lo teimps de la chetsi que-dévât. Mâ lè coumarès la l'ai portâvont sein la toodre et ma fâi le dégottâvê tant que lo pliantis coumeinça bintout à sè mouzi et à sè pourri, et la municipalità dut s'assemblâ po décidâ de lo fêrè refêrè. Lo syndiquo, furieux dâi frais que cein fasâi à la coumouna, preind la parola et fâ : « Cé comerce ne pào pas mé dourâ, et du z'ora mè vé cotâ à cliâ et ne laisso pe nion peindre pè lo guelatâ què lè municipaux, lo menistrè et lo dzudzo de pé !

YO LO MAU N'EST PAS

N brâvo pâyân que voliavê separâ dou chenapans que sè tapâvont onna né pè lo cabaret, reçut on coup de piauta de tabouret su la teta que l'assomâ à maiti. Lo faille cimportâ à l'hotô et queri lo mândzo, que l'ai tatâ la teta qu'étâi tot eintanâie et tot einsagnolâie, kâ l'avâi reçu on rudo pêtâ.

— Que fédé-vo ? se fe lo gaillâ ao mândzo.

— Eh bin, ye tsertso se vo n'ai petêrê pas la cervalla attaquâie !

— Oh bin, n'ia pas fauna de tant tsertsi, repond lo malâde, kâ se y'avé z'u on tot petit boccon de cervalla ne mè saré pas frottâ à cliâo duè canaillès.

On gaillâ qu'étâi malâdo avâi dû consurtâ lo

mândzo que la baillâ on ordonnance à fêrè pre-parâ tsi l'apotiquière. Mâ quand ve lo remîdo, que l'étâi onna botolhie plieinna de n'affêrè dzauno-tiolon, qu'on arâi djurâ que l'étâi dâo lizé, lo gaillâ, qu'étâi prâo dolliet, s'ein dégottâ et diabe la gotta que s'ein eingozellâ.

Tot parâi, quand bin ne pre pas cé remîdo, coumeinça à allâ mî et fut binstout tot gari, et adon reincontrâ on dzo lo mândzo que l'ai fâ :

— Et pî ! cé remîdo a-te fe dâo bin ?

— Oh ! destrâ !

— Ah bon ! Et diéro âi-vo prâi de cliâo botolhiès ?

— Oh ! n'ein n'é min prâi !

— Et adon, porquî mè ditès-vo que cein a fê dâo bin ?

— Oh bin vououaïque ! l'est veré que n'ein n'é min prâi ; mâ me n'onclio a volliu ein agottâ iena, et l'ein est moo ; et l'est mè que su se n'héritier.

UN AVANT-GOUT

JULIE Toparra, une Vaudoise authentique, mariée à un Italien, entrepreneur dans le pays, et Sophie Desjardins, une bourgeoise de Belabri, charmant village des bords du Léman. L'une et l'autre de ces dames se piquent d'esprit et de savoir-faire, il existait entre elles une évidente rivalité. Cependant, pas plus Mme Julie que Mme Sophie ne disposaient de beaucoup de clairvoyance ; en revanche, leur ténacité était proverbiale. Il suffisait que Mlle Adeline, une petite personne grassouillette, aux cheveux grisonnants et aux yeux facétieux, leur lançât en pâture quelque-une de ces idées controversées, qu'elle possédait toujours en réserve, pour que nos deux héroïnes descendissent dans l'arène et se missent chacune à soutenir avec feu des points de vue opposés, car leur amour-propre ne leur permettait pas d'être d'accord, notamment lorsqu'il s'agissait de ces graves questions où il y a de l'honneur à avoir une opinion à soi. Que de fois les dames de Belabri n'avaient-elles pas dû prolonger leurs « thés joyeux » jusque tard la soirée, parce que, tels deux coqs belliqueux, Mmes Toparra et Desjardins, voulaient chacune avoir le dernier mot.

La revendication des droits civiques de la part du monde féminin formait, comme bien vous le pensez, le thème à des discussions interminables et toujours renouvelées. Quoique du même avis sur le fond de la question, nos deux dames se faisaient un malin plaisir de se contredire sur des points de détail où elles affectaient des divergences de vue complètes.

Voulez-vous croire que lors de la dernière réunion de la société à la mi-décembre, Julie Toparra qui n'ignorait point que Sophie Desjardins avait toujours eu un faible très prononcé pour les titres honorifiques, puisqu'elle ne détestait pas le moins du monde qu'on lui rappelât qu'elle était femme d'un syndic promu récemment colonel de cavalerie, Julie, disons-nous, critiqua amèrement le manque de dignité, la fatuité impardonnable des femmes des pays de langue allemande qui, sans aucun mérite personnel, usurpent des titres en se faisant appeler Madame la Syndique, Madame la Doctoresse, Madame la Juge, Madame la Conseillère intime, Madame la Colonelle ou